



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE
SAÔNE-ET-LOIRE

Aire d'alimentation de captages

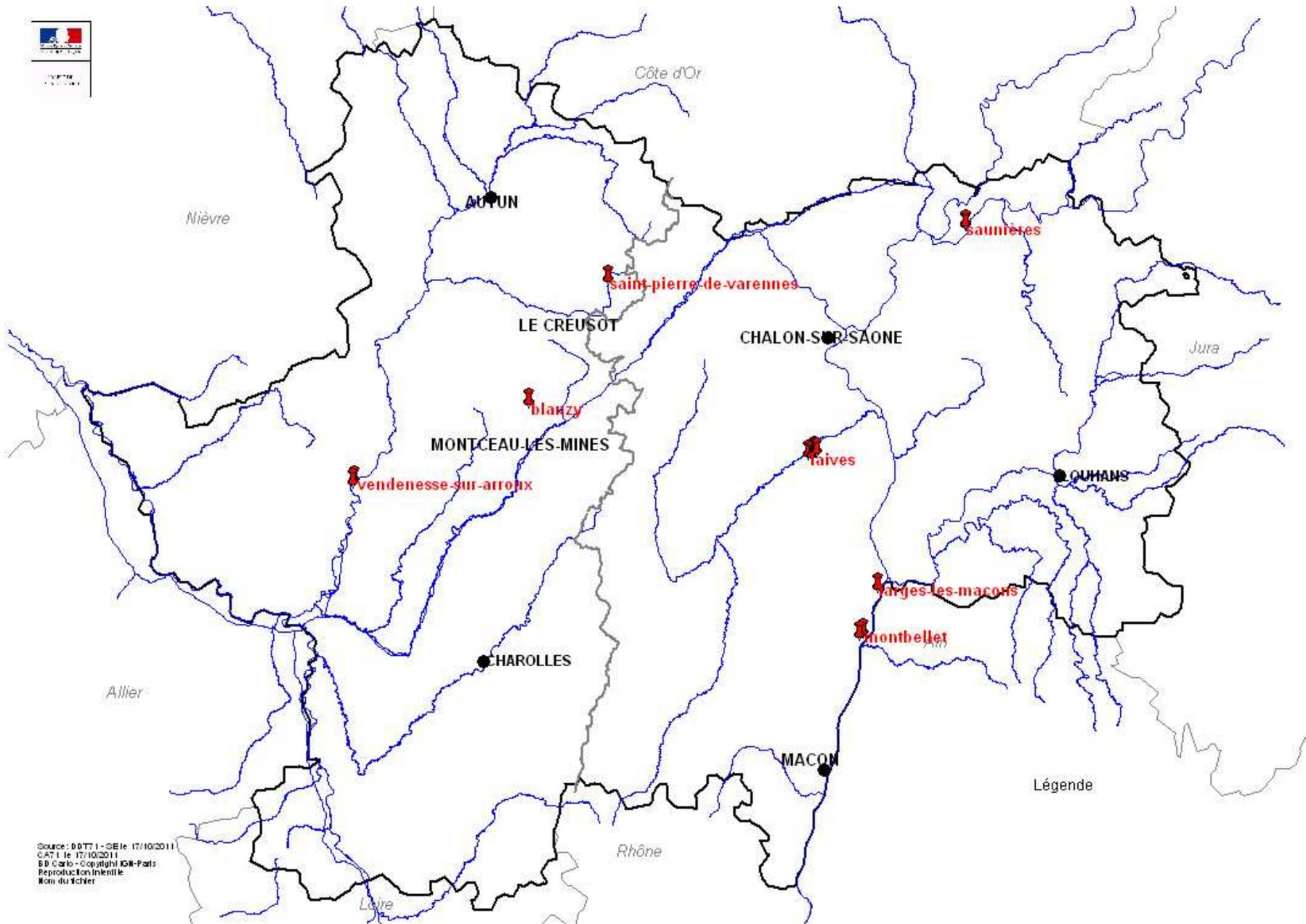
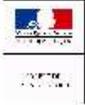


Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire

2 décembre 2011

Les captages Grenelle en Saône-et-Loire





Source: DDT71 - SEle 17/10/2011
CAT 1 le 17/10/2011
SD Carlo - Copyright IGN-Paris
Reproduction interdite
Nom du fichier



7 Captages Grenelle

- 4 RMC (2 ont le même SIE)
- 3 LB (2 retenues eau superficielles dans l'Autunois)

10 Captages prioritaires (/ SDAGE LB)

Arrêtés préfectoraux aire d'alimentation

- RMC : 1 signé (Laives), 2 en cours (Farges - Montbellet)
- LB : 1 signé (étang de Brandon)

Programmes d'actions

- RMC : 1 élaboré (AP de Laives à venir), 2 en cours (FM)
- LB : 1 en cours (Brandon)



Programme d'actions agricole

Exemple de Laives

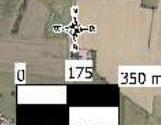


Etude sur les captages de Laives
Carte des périmètres

Périmètre de protection des captages

- Périmètre Eligné
- Périmètre Immédiat
- Périmètre Rapproché
- 📍 Captages
- 📐 Périmètre proposé par Sogreah

AAC : 1270 ha
SAU : 1030 ha



Echelle : 1/17 500e
Edition du 27/09/2010



Plan d'actions agricoles proposé

- sur l'ensemble de l'aire d'alimentation,
- sur les parcelles vulnérables aux transferts par infiltration,
- sur les parcelles vulnérables aux transferts par ruissellement,

En fonction des types et de l'occupation des sols



Actions sur l'ensemble de l'aire d'alimentation



Programme d'action

Directive Nitrates

- Plan prévisionnel de fumure – Cahier d'enregistrement,
- Raisonnement de la fertilisation,
- Fractionnement des apports azotés minéraux,
- Pression d'azote organique,
- Périodes d'interdiction d'épandage,
- Gestion de l'interculture,
- Stockage des effluents :
 - ➔ ouvrages de stockage réglementaires,
 - ➔ conditions pour le stockage au champ,
- Conditions d'épandage.



Maintien des bandes tampons existantes

- Maintien de toutes les bandes enherbées ou boisées existantes actuellement sur l'AAC,
- Pas de traitement chimique ou apports de fertilisants sur les bandes tampons.



Actions proposées sur les parcelles vulnérables aux transferts de polluants par infiltration



Etude sur les captages de Laives
Carte de vulnérabilité

Parcelles en cultures vulnérables aux transferts de polluants par ruissellement

-  Culture le long d'un cours d'eau ou fossé non protégé
-  Parcelle drainée

Parcelles très vulnérables aux transferts de polluants par lessivage

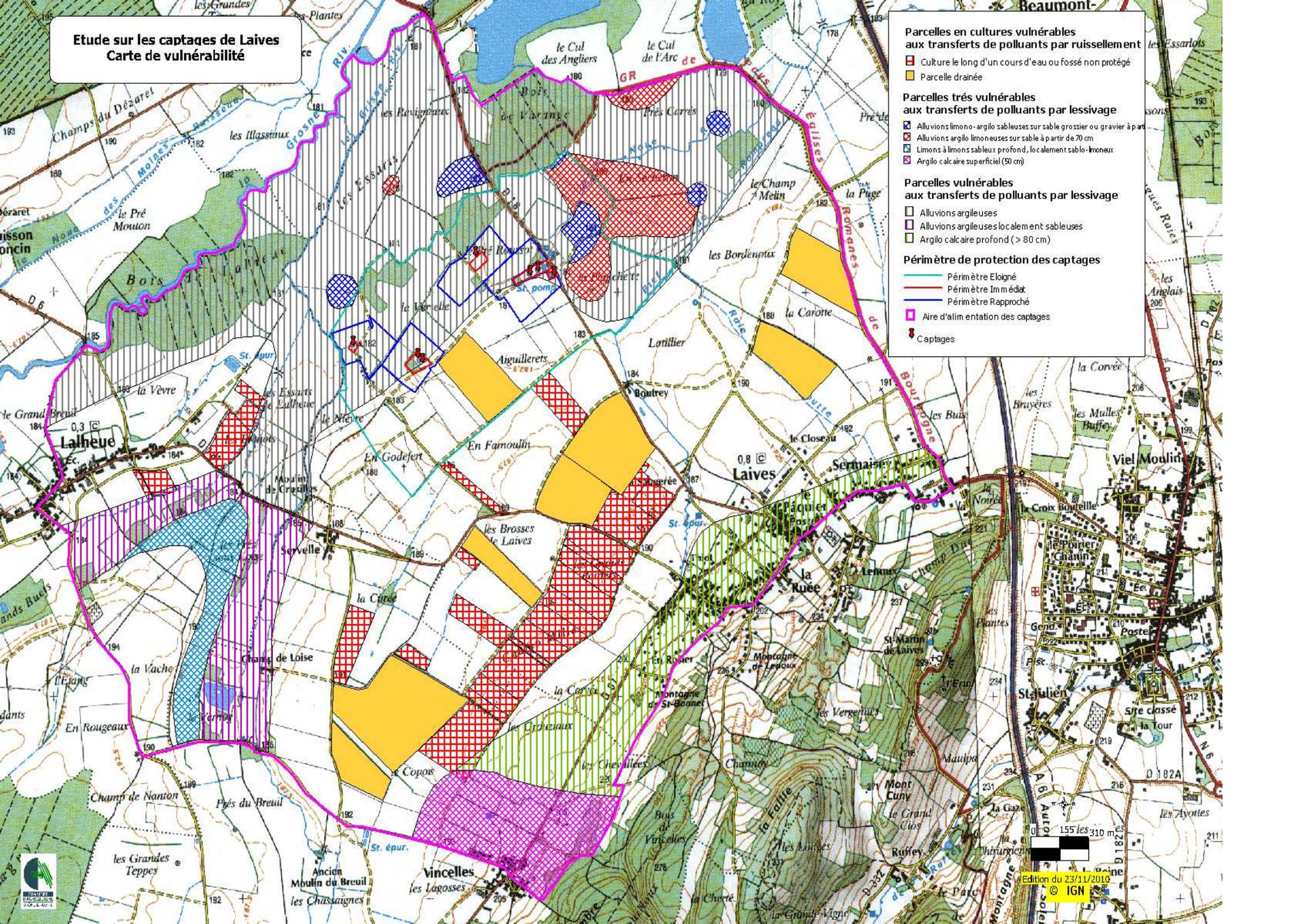
-  Alluvions limono-argilo sableuses sur sable grossier ou gravier à partir de 70 cm
-  Alluvions argilo limoneuses sur sable à partir de 70 cm
-  Limons à limons sableux profonds, localement sablo-limoneux
-  Argilo calcaire superficiel (50 cm)

Parcelles vulnérables aux transferts de polluants par lessivage

-  Alluvions argileuses
-  Alluvions argileuses localement sableuses
-  Argilo calcaire profond (> 80 cm)

Périmètre de protection des captages

-  Périmètre Eloigné
-  Périmètre Im médit
-  Périmètre Rapproché
-  Aire d'alimentation des captages
-  Captages



Etude sur les captages de Laives
Carte du programme d'action proposé

Programme d'action

- Parcels à maintenir en herbe
- Parcels à remettre en herbe
- Parcels à remettre en herbe si possible
- Parcels drainée à remettre en herbe
- Parcels drainée à remettre en herbe ou préconis.
- Parcels drainée avec préconisation / phyto

- Bande enherbée à implanter
- Bande enherbée à maintenir

Périmètres de protection des captages

- Périmètre Eloigné
- Périmètre Immédiat
- Périmètre Rapproché
- Aire d'alimentation des captages

- Puits

Difficulté pour 1 exploitation très impactée



Maintien de la prairie permanente

➤ Maintien des surfaces en herbe, prairie permanente ou temporaire, sur les parcelles vulnérables au lessivage en zone alluviale et sur les sols argilo-calcaires superficiels.

(Parcelles vertes sur la carte)

Stockage de fumier au champ

➤ Interdiction de stockage de fumier au champ sur les parcelles vulnérables aux transferts de polluants par infiltration.



Remise en prairie

➤ Sur les parcelles vulnérables au lessivage, remise en prairie permanente des cultures et conversion des prairies temporaires en prairies permanentes :

- ➔ à hauteur de 80 % des surfaces pour la zone alluviale très vulnérable au lessivage (orange foncé sur la carte 58 ha),
- ➔ si possible pour la zone alluviale vulnérable plus éloignée des puits ou située en aval hydraulique (orange clair sur la carte 30 ha),



Actions proposées sur les parcelles vulnérables aux transferts de polluants par ruissellement



Parcelles drainées

- Remise en prairie permanente :
 - ➔ parcelle de 9 ha située à proximité des puits qui présente des zones sableuses d'infiltration (bleu foncé sur la carte),
 - ➔ selon opportunité, les autres parcelles drainées exceptées les 2 parcelles non prioritaires (en aval des puits, couleur bleu moyen sur la carte).



Parcelles drainées

➤ Préconisations en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires :

➔ interdiction des herbicides de pré-levée et de tout traitement herbicide avant le 15 février sur céréales d'hiver,

➔ interdiction des herbicides de pré-levée sur maïs en préférant des traitements de post-levée sur adventices levées.

➤ Diminution de la quantité de matières actives : réduction de l'IFT moyen :

➔ de 20 % de l'IFT en 1 an,

➔ de 30 % de l'IFT en 3 ans (moyenne sur 3 ans).



Parcelles en bordure de cours d'eau ou fossés

➤ Implantation de bandes tampons de 5 m minimum pour :

- ➔ limiter la contamination des eaux superficielles par ruissellement,
- ➔ limiter le risque de dérive de produits phytosanitaires vers les cours d'eau pendant les traitements.

➤ Pas de traitement chimique ou apports de fertilisants sur les bandes tampons.



Difficultés rencontrées



Difficultés

- Gouvernance de la démarche : remettre la collectivité au centre de la démarche
- Manque de cohérence entre PAC et Environnement, notamment sur la gestion des prairies,
- Écrire l'arrêté de programme d'actions (dans le cas d'un passage à l'obligatoire),
- Suivi du programme d'actions (ressource DDT, modalités, ...)

Difficultés

- AP ZSCE destiné aux exploitants agricoles, difficulté si les autres acteurs ne sont pas volontaires (entreprises, autres collectivités, désherbage ligne train)
- Éventualité d'écrire les préconisations non agricoles en annexe (visibilité des exploitants et du public)
- Durée des financements des actions / PAC 2013

Merci de votre attention

